

**QUESTION BLEUE** : Pourquoi Que Choisir, association de consommateurs, plutôt que de répéter les propos de la société ENEDIS, ne vérifie pas plutôt leurs arguments ?

- Mesure du CPL (Courant Porteur en Ligne) dans nos câbles, avec un oscilloscope numérique,
- attestation d'assurance (que nous n'avons jamais vue..)
- gratuité du compteur ? alors qu'on le paye déjà via les taxes.
- Exiger du ministère de la santé une législation sur le CPL, nouvelle technologie dont on aperçoit déjà tous les problèmes qu'elle peut poser sur la santé et sur la domotique et matériels électroménager
- Demander à baisser le taux d'émission d'ondes électromagnétiques en France, ou il est le plus élevé d'Europe 61volt /mètre ; 87 volt/mètre pour les ondes pulsées... Seule l'Autriche a mis en application la norme préconisée du Conseil de l'Europe : 0.6 volt /mètre !!!

**QUESTION BLANCHE : est-ce qu'une association de consommateurs a le droit d'être intermédiaire en matière de vente d'énergie ? car comme vous ne le savez peut-être pas, les adhérents de QUE CHOISIR ont des tarifs préférentiels auprès de la société LAMPIRIS pour l'électricité et le gaz.**

**QUESTION ROUGE : est-ce bien le rôle d'une association de consommateurs d'être intermédiaire en matière de produits quelconques, particulièrement de l'énergie et est-ce que cela ne génère pas des conflits d'intérêt ?**